

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD,
de la remédiation à la prévention :
quel nouveau rôle pour les régions ?

Orléans, 9 et 10 juin 2016



Journées animées par **M. Régis ROUSSEL**,
Responsable du département Régions-Europe-International, Centre Info

De quoi parle-t-on ?

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité pour notre société. 140 000 jeunes sortent tous les ans du système scolaire sans qualification reconnue et ont de ce fait peu de chances d'accéder à un emploi de qualité. Dans le même temps, de nombreux jeunes sont en rupture scolaire ou en recherche d'insertion. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la France s'est engagée à abaisser le taux de jeunes en dehors de tout de système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire à 9,5 % d'ici 2020.

Ce processus de décrochage scolaire qui conduit à l'échec et aux sorties du système est complexe, car les jeunes ne sont pas un groupe homogène, et parce qu'ils sont suivis par des acteurs (Education nationale, conseils régionaux...) et des organismes (CIO, Missions locales...) divers.

Le décrochage scolaire et l'offre de solutions ont été exposés pour la première fois, dans la loi sur l'orientation et formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009, en envisageant notamment, une action coordonnée de l'ensemble des acteurs et sans délai, quand un jeune quitte sa formation sans avoir obtenu de diplôme. Ces dispositifs ont été complétés par l'instauration d'un droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle par la loi de refondation de l'école en juillet 2013. Le ministère de l'Education nationale dans un premier temps, a impulsé au niveau national des politiques de lutte contre le décrochage. En parallèle, dès les années 2000, plusieurs Régions se sont investies dans ce domaine. Les compétences régionales dans le champ du décrochage scolaire ont été renforcées par la loi du 5 mars 2014. Le raccrochage s'organise désormais dans le cadre du pilotage du SPRO pour permettre au jeune sorti sans diplôme de bénéficier d'une solution de réorientation et d'accompagnement.

Ces journées sont donc l'occasion de s'interroger sur les points suivants :

- Outre l'accord national ARF- Etat, quelles articulations entre les plans d'action impulsés par le ministère de l'Education nationale et les stratégies menées par les régions ?
- Comment les régions se sont emparées de la lutte contre le décrochage scolaire et comment les actions sont-elles menées désormais entre l'ensemble des acteurs ? Quelle mise en place des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et quelle articulation concrète avec le SPRO ?
- Quelle est l'échelle pertinente de mise en œuvre des dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage (locale, départementale, régionale) ?
- Au-delà des mesures de correction, quelles mesures de prévention les régions ont développé ou renforcé ?
- Quels sont les moyens développés pour la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ? D'autres dispositifs régionaux innovants en matière de lutte contre le décrochage sont-ils proposés ?

Le mot de la Région Centre-Val de Loire

Mme Cathy MUNSCH-MASSET, Vice-Présidente déléguée à l'éducation et à l'apprentissage, Conseil régional de Centre-Val de Loire

Depuis plusieurs années, la problématique des décrocheurs et de leur repérage est une préoccupation des acteurs publics ; avant cela, la question du décrochage se limitait au sujet de l'obligation scolaire relative aux moins de 16 ans. Un pas majeur a été franchi, organisant l'action publique multi-partenariale de façon à s'occuper de ces jeunes de 16 ans à 25 ans, notamment dans le cadre de la loi de refondation de l'École portée par le gouvernement.

La clé de ces politiques réside dans la capacité des acteurs à s'articuler (représentants de l'Etat et des Régions). A cet égard, le fonctionnement des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) doit incontestablement être articulé avec le Service public régional d'orientation (SPRO) ; cette cohérence entre les dispositifs permettra d'accroître l'efficacité des actions ; en Région Centre-Val de Loire, des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour accompagner les jeunes aux moments où ceux-ci sont sans solution ou en train de décrocher : «Assure ton année», «Assure ta rentrée» et «Accroche toi décroche ton bac »... Ces actions offrent des solutions concrètes d'accompagnement et de remédiation.

Aujourd'hui, il faut être plus ambitieux et s'engager dans les démarches de prévention du décrochage, la région a une responsabilité majeure... Il n'existe pas de formule magique pour lutter contre le décrochage, il convient d'individualiser au maximum les réponses en fonction des situations et des aspirations des jeunes, pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Les actions pour y parvenir doivent conjuguer ambition, audace dans les initiatives, et reposer sur la conviction qu'il y a une place pour chaque jeune sur le territoire...

Sommaire

- *Interventions plénières*
La lutte contre le décrochage : genèse, déploiement et implantations locales
 - Le SIEI et les applications RIO Suivi et Statistiques : un système d'information dédié à la remédiation du décrochage

- *Ateliers*
Lutte contre le décrochage, retour sur une pratique commune depuis 2006 entre la région Centre-Val de Loire et l'académie d'Orléans-Tours
- Prévention du décrochage scolaire et des ruptures des contrats d'apprentissage en région ALPC : les leviers et les partenaires

- *Retours d'expérience*
Pour une approche territorialisée de la lutte contre le décrochage

- *Conférence de clôture*
Parcours de «raccrocheurs» : enjeux et effets des dispositifs de «remédiation» au décrochage scolaire

Intervention plénière

La lutte contre le décrochage : genèse, déploiement et implantations locales

La lutte contre le décrochage occupe désormais une place essentielle dans la production des politiques éducatives selon **Marc ROUZEAU**, Directeur de la recherche et prospective Askoria, Maître de conférences associé à l'Institut d'études politiques de Rennes.

Objet d'une construction progressive et évolutive, la notion de décrocheurs s'est transformée et globalement aujourd'hui, la politique nationale cible les jeunes qui n'ont pas un niveau de diplomation.

Utilisée de façon grandissante par les médias et le grand public, la notion de décrochage fait l'objet d'inscriptions répétées sur les agendas politico-administratifs aussi bien au niveau international, national que local. A ce titre, le détour par le Québec confirme que ce « nouveau problème public » est un révélateur du référentiel de l'investissement socioéducatif en train de prendre prise (réussite éducative, persévérance, formation tout au long de la vie...). Déclinant un volontarisme étatique explicite, nécessitant des coordinations régionales qui en partie restent à construire et se concrétisant par des systèmes d'action fortement territorialisés, un nouvel espace politique et professionnel est en structuration.

L'Europe est à l'origine de l'institutionnalisation française du décrochage sans texte, mais par la méthode ouverte de coordination (MOC) : objectifs fixés par consensus, évalués par des outils de statistiques communs... avec l'idée que les systèmes vont progressivement converger vers des cibles sans prescription administrative.

De son côté, la production normative française est importante : Plan « Agir pour la jeunesse Hirsch », circulaire de 2011 mettant en place le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) et plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs (PSAD), circulaire de mise en place Foquale 2013, loi du 5 mars 2014... et les stratégies d'action croisent prévention, intervention et remédiation en s'appuyant sur le déploiement du SIEI et des PSAD, et bénéficient de la mobilisation croisée des conseils régionaux et des rectorats.

A titre d'exemple, sur le terrain, le suivi du déploiement des PSAD en Bretagne pour accompagner au nouveau positionnement régional a fait l'objet d'une « étude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique » par Askoria. Des propositions ont été avancées notamment pour améliorer la coordination des PSAD telles que produire des cadres de référence régionaux permettant une

opérationnalisation des pratiques, puis lancer des modes de contact audacieux sur un territoire, et travailler sur des refus de prise en charge des jeunes.

Atelier 1

Lutte contre le décrochage, retour sur une pratique commune depuis 2006 entre la région Centre-Val de Loire et l'académie d'Orléans-Tours

La Région Centre-Val de Loire et l'Etat, principalement le rectorat sont intervenus conjointement pour lutter contre le décrochage dès 2006 avec le lancement de l'opération « Assure ta rentrée ». Une politique publique de formation des jeunes et de lutte contre le décrochage commune Région-Rectorat s'est initiée, **Martine BRODARD**, Directrice des politiques d'orientation et de formation, du Conseil régional de Centre-Val de Loire et **Sylvie HAUCHECORNE**, Cheffe du Service académique d'information et d'orientation Orléans-Tours, en témoignent.

Les actions de lutte contre le décrochage scolaire sont articulées avec le déploiement du SPRO, créé en janvier 2015, en Région Centre-Val de Loire. Une convention Etat-Région de prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle a été signée le 24 septembre 2015 et la nouvelle gouvernance des PSAD a été installée à l'hiver 2015, réunissant des binômes Mission locale et CIO, dans chacun des 6 départements de la région.

L'opération « Assure ta rentrée » qui fonctionne toujours, repose sur le repositionnement des jeunes sur l'offre de formation en Région, tous opérateurs de formation confondus. L'idée est de mettre tous les acteurs autour de la table pour intervenir le plus vite possible en faveur des décrocheurs, ou des jeunes sans solution de formation. Ainsi, entre septembre et novembre 2015, 21 sessions d'accueil sur l'ensemble du territoire régional furent organisées, dans le but d'être au plus près des territoires, avec l'ensemble des acteurs (CIO, ML, CAD...). Au total, ce sont environ 3450 jeunes qui sont contactés. 48 % d'entre eux sont positionnés sur une formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage, 15 % dans les MLDS, certains en Epide, sur des formations continues, des modules spécifiques de « Assure ton année », pour faire émerger un projet de formation, acquérir des prérequis et envisager une affectation l'année suivante.

L'opération « Assure ta rentrée » est menée avec les prescripteurs, les lycées professionnels qui ont des places vacantes, les CFA (23 %). Elle concerne des jeunes âgés de 16 à 18 ans.

« Assure ton année » a été créé pour

assurer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage en milieu scolaire en cours d'année. L'objectif est de mobiliser des moyens de remédiation spécifiques sur une période limitée, afin de permettre aux jeunes qui ont décroché d'acquérir des prérequis (via des modules spécifiques) pour pouvoir bénéficier d'une affectation dans une formation de leur choix et obtenir un diplôme.

Pour l'Etat et la Région, la lutte globale contre le décrochage repose sur le tryptique : aide au fonctionnement des PSAD, parcours « Assure ton année », et « Accroche toi-décroche ton bac » proposé par le Rectorat et co-financé par la Région. La Région cofinance l'opération globale avec le rectorat à 50/50, avec l'aide du FSE via les fonds Européens IEJ (Initiative emploi jeunesse)

La lutte contre le décrochage est partie intégrante du SPRO. D'abord parce que les principaux opérateurs mobilisés pour lutter contre le décrochage sont des professionnels de l'accompagnement et de l'orientation, mais également parce que pour limiter les « accidents » d'orientation, le jeune ne doit pas avoir à frapper à plusieurs portes. Les PSAD pilotées en binôme par les CIO et les Missions locales, permettent de répondre à cet enjeu du SPRO. L'organisation des 20 PSAD, pour faciliter la mise en œuvre du droit au retour en formation permet aux Missions locales d'être présentes sur les plateformes et correspond au même maillage que le SPRO. La Région avec le Rectorat organise une animation des plateformes, mais sans responsabilité au niveau départemental.

Le pilotage régional est en construction. Une feuille de route est à construire ensemble, initiée avec la désignation officielle des binômes en 2016 et avec les départements.

Atelier 2

Prévention du décrochage scolaire et des ruptures des contrats d'apprentissage en région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : les leviers et les partenaires

Aujourd'hui, la région ALPC compte 200 000 lycéens, 300 lycées publics, 36 000 apprentis, et 115 CFA. La lutte contre le décrochage scolaire pour les lycéens et pour les apprentis préexistaient sur les 3 territoires formant la nouvelle région. L'enjeu est de trouver une feuille de route pour harmoniser les dispositifs des 3 anciennes régions. **Florence POISSON**, Directrice de l'apprentissage, site de Bordeaux, présente le cas spécifique de la prévention de la rupture de contrat. En effet, la région ALPC a montré une forte volonté de développer l'apprentissage, le corollaire étant la rupture de contrat. Elle favorise donc la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire le taux de



rupture et à sécuriser le parcours des apprentis. Un plan a été mis en œuvre notamment pour que l'orientation vers l'apprentissage soit choisi et pour construire le bon binôme jeune-entreprise permettant d'éviter des ruptures pendant la période de rupture légale. 50 développeurs de l'apprentissage équivalent temps plein ont pour mission à la fois de prospecter des entreprises, d'alimenter les bourses de l'apprentissage et faire la mise en relation entre les deux. Parallèlement, des dispositifs ont été mis en place dont le « Pass métiers » et en amont dans l'ex-Aquitaine, le « dispositif Prépa ». Ce dernier est porté par les CFA en partenariat avec les Missions locales. Il vise à accompagner des jeunes qui souhaitent signer un contrat d'apprentissage mais qui n'ont pas les prérequis en termes de savoirs de base, et aussi tous les prérequis en savoirs de comportements. Ce dispositif concerne entre 400 et 500 jeunes dans l'ex-territoire d'Aquitaine et a permis déboucher sur 50 % de contrats d'apprentissage. Ces différents dispositifs sont importants pour éviter les ruptures en début de contrat et sont portés aussi grâce à l'action des conseillers tuteurs en insertion (CTI). **Jocelyne GENIN, Chargée de mission, site de Poitiers est responsable d'un réseau territorialisé d'agents** qui intervient dans la prévention, dans l'intervention et dans la remédiation auprès des apprentis de l'ex-Poitou-Charentes.

Ces 25 CTI chargés de lutter contre le décrochage sont répartis sur 60 % des établissements du territoire, pour promouvoir l'apprentissage. Ils préviennent les ruptures du contrat en informant sur la législation du travail, en nouant le dialogue avec l'employeur ; en cas de rupture de contrat, leur rôle est d'accompagner les jeunes pour choisir une autre voie. Ils assurent l'interface avec l'équipe éducative, le CFA sur les problèmes financiers, d'addiction, et jouent le rôle de médiateur.

Les CTI travaillent beaucoup avec les PSAD puisqu'ils participent aux coordinations techniques. Les coordinations départementales sont au niveau technique, des coordinations locales.

Thierry CAGNON, Directeur de l'éducation Aquitaine explique que la région ALPC a 45 PSAD réparties sur 12 départements, qui cependant n'ont pas un mode opératoire identique. La région va rechercher une gouvernance. Elle propose de désigner sur chaque plateforme, un pilote mandaté pour accompagner ce pilotage conjointement avec le responsable de l'Etat. Ainsi, pour diminuer le traitement des fichiers des décrocheurs et accroître le temps de recherche de solutions, les Missions locales pourraient être positionnées en complémentarité des CIO.

Intervention plénière

Le SIEI et les applications RIO Suivi et Statistiques : un système d'information dédié à la remédiation du décrochage

Selon **Christophe HERLORY, Chargé de mission, Pôle de lutte contre le décrochage, DGESCO-Département de la recherche et du développement, de l'innovation et de l'expérimentation, MENESR**, l'origine du SIEI Rio remonte à 2009 avec l'annonce présidentielle du plan « Agir pour la jeunesse ». Une réponse interministérielle a été construite avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Emploi et les CFA pour mettre en place un système de repérage interministériel, afin d'identifier tous les jeunes sortis de formation initiale qui n'auraient pas atteint un niveau de qualification fixé sur un plan réglementaire.

Au-delà de cette identification, l'objectif est de permettre sans délai et dans un cadre coordonné, la prise en charge et l'accès à des solutions de qualification ou d'emploi pour ces jeunes.

Le SIEI permet l'interconnexion des systèmes d'information de l'éducation nationale et de l'agriculture, et de les croiser avec les données des CFA et des Missions locales. Les critères pour inscrire un jeune dans le SIEI sont l'âge (jeune de 16 ans au moment du traitement), scolarisation l'année précédente, pas de diplôme

obtenu, pas d'inscription dans un autre système de formation à la date du traitement. Le SIEI consiste en 2 photos annuelles avec une entrée par le département et une répartition des listes de jeunes présumés décrocheurs par les responsables départementaux au sein des PSAD.

Une fois les comparaisons de listes effectuées entre l'éducation nationale et l'agriculture, 2 comparateurs permettent de croiser toutes les listes avec les remontées faites par CFA pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage. Une dernière comparaison est faite avec le système de gestion *i-milo*, sur les listes des jeunes suivies par les Missions locales. Cela permet d'aboutir début décembre puis début mai, à la libération des listes dans l'application Rio Suivi qui permet de saisir les éléments relatifs à la prise en charge des jeunes présumés décrocheurs.

2 applications clientes : RIO SUIVI ET RIO Statistiques

Rio Suivi application cliente du système d'information décrochage est un outil qui matérialise pour les acteurs locaux, l'accès aux listes des présumés décrocheurs. *RIO Statistiques* est mis à disposition par l'Etat pour tous les partenaires et propose différents tableaux statistiques sur les listes des présumés décrocheurs. Une deuxième partie de *RIO Statistiques* permet d'accéder à des indicateurs d'activité des PSAD.

Ces applications *RIO Statistiques* et *RIO Suivi* rencontrent des limites ; ainsi, les états de suivi ne correspondent pas assez aux pratiques métiers. *RIO Suivi* est trop peu partagé entre les acteurs SPRO. Le pilotage n'est pas assez dynamique. Les acteurs sur le terrain rencontrent des difficultés en lien avec le manque de fiabilité des listes.

Des évolutions sont en cours. Une fois pris en charge par la PSAD, il est possible de suivre de façon très fine le jeune dans le cadre du droit au retour en formation initiale sous statut scolaire. Des comités utilisateurs sont mis en place : une refonte de *RIO Suivi* va voir le jour cet automne et l'outil *RIO Statistiques* va connaître une refonte en décembre 2016.

En même temps, un travail sur la fiabilisation des flux issus des systèmes d'information de l'éducation nationale est mené : travail sur la qualité des informations renseignées dans les établissements sur les jeunes.

L'élargissement de périmètre des interconnexions au sein du SIEI est à l'étude : *PRESAJe* (système d'information des Journées Défense Citoyenneté), *Ariane* (système d'information centralisant les contrats d'apprentissage). La possibilité de permettre un dialogue au fil de l'eau entre *i-milo* et *RIO Suivi* est aussi envisagée.

Retours d'expérience

Pour une approche territorialisée de la lutte contre le décrochage

L'importance du territoire dans la lutte contre le décrochage est présentée à travers 2 témoignages. **Céline VIVENT, Chargée d'études, Centre associé régional Céreq-ESO (Espaces et Sociétés) de Caen** rapporte que le Céreq dans des travaux récents sociologiques et géographiques a questionné le rapport entre territoire et décrochage scolaire (travaux avec une équipe universitaire de Chicoutimi et cartographies réalisées par le CAR Céreq-ESO). Le décrochage est multifactoriel et les inégalités socio-économiques sont réparties inégalement sur le territoire. Construction dynamique fondée sur des interactions entre les individus (décrocheurs, familles enseignants) et leur espace de vie, le territoire impacte les conditions de réussite scolaire et les solutions à apporter. Le CAR Céreq-ESO a ainsi élaboré des cartes à partir d'une analyse multivariée de 7 facteurs de risque tels les niveaux de revenu et de diplôme des parents, le taux de chômage, les conditions de logement... Elles facilitent un diagnostic infra départemental des risques sociaux d'échec scolaire pour y apporter des actions publiques

Suite page 4

locales différentes. Il est à noter que la mobilité des individus et des non-diplômés n'a pas été prise en compte.

Il ressort également des études menées que les coordinations locales en matière de lutte contre le décrochage sont aussi des espaces d'apprentissage collectifs des professionnels autour du pilotage et du repérage, de la délégation partenariale et des besoins des jeunes.

De son côté, **Christine de SAINT CHAMAS, Chargée de mission, Direction Education formation**, signale que la Région Alsace a pris le parti d'une politique volontariste jeunesse dès 2010 et a créé une cellule transversale composée des personnels régionaux des différentes directions pour mettre des outils au service de la jeunesse. Le dispositif «Perdus de vue» à destination des décrocheurs mis en place début 2012 s'est inscrit dans cette politique globale. Il a permis de constituer une coordination des partenaires volontaires sous pilotage de la mission locale, les partenaires de terrain permettant le repérage et la remobilisation de ces jeunes. La région a lancé un appel à projet sur le territoire alsacien : les 10 Missions locales sur le territoire ont répondu de façon diverse. La démarche répond à 3 objectifs : coordination du partenariat, repérage des jeunes, mise en œuvre d'actions de remobilisation. En termes de maillage de terrain et de connaissance croisée des partenaires, cela a été très prometteur. L'actuelle fusion des régions amène à réinterroger le dispositif.

En Alsace, des agences territoriales sont déjà positionnées sur le territoire et dans lesquelles se retrouvent les services de la région de façon déconcentrée, en lien direct avec la vie locale, et dans le but d'une réactivité accrue. S'appuyer sur cette approche territoriale permet de faciliter le lien entre les ML, les CIO, les centres sociaux culturels, l'Ecole de la 2^{ème} Chance, la PJJ, le SPIP... afin de coordonner la réponse aux situations des jeunes.

Conférence de clôture

Parcours de "raccrocheurs" : enjeux et effets des dispositifs de "remédiation" au décrochage scolaire

Juliette VOLLET, Doctorante en sociologie, Centre Emile Durkeim, Université de Bordeaux a étudié les parcours des jeunes qui décrochent de l'école et qui raccrochent via des dispositifs de remédiation au décrochage scolaire : les structures de retour à l'école (micro-lycées et structures innovantes de l'éducation nationale), les écoles de la deuxième chance, les Epide. Ces 3 dispositifs s'adressent à des jeunes majeurs sans diplôme qui ont arrêté l'école depuis au moins 6 mois et qui sont motivés pour reprendre une formation. L'objectif est commun mais les moyens différents. Cette analyse s'appuie sur une enquête de terrain menée depuis 2013. 118 entretiens ont été conduits autour de 3 questions.

Le raccrochage, que se passe-t-il quand le jeune arrête l'école ?

La décision de raccrocher se prend en plusieurs temps : premier temps de satisfaction où les jeunes explorent leur temps libre. Les jeunes considèrent que l'espace scolaire n'est pas fait pour eux, ils s'en sentent exclus. Le but est d'accéder à un repos qu'ils estiment avoir mérité. Au bout de quelques mois, c'est le temps de l'ennui. Les tensions entre parents et enfant sont nombreuses. Le jeune reste à la maison ou traîne. Il subit le temps libre. Dans une 3^e séquence, il recherche un travail, mais garde un mauvais souvenir

de l'école. Il ne parvient pas à trouver d'emploi ou enchaîne des emplois pénibles. Ces expériences professionnelles enchainent des désillusions. Dans une 4^e séquence de doute, le retour à un parcours de formation devient crédible, il se sent décalé.

Il y a des allers-retours entre ces séquences. Les expériences se multiplient pour que la décision de raccrochage émerge. La longueur de la période de latence dépend du contenu des expériences. Le temps est un ingrédient majeur du raccrochage. Il est difficile pour les jeunes d'avoir accès à l'offre de raccrochage. Ils se tournent vers les Missions locales, les CIO, pour formuler leur demande de retour en formation. Les conseillers sont souvent démunis pour leur proposer des solutions. In fine, l'entrée dans un dispositif est contrainte par les informations dont un jeune dispose.

Entrées dans un dispositif de remédiation

Même s'ils sont motivés à leur entrée au dispositif, les jeunes doivent s'adapter à la routine.

Les dispositifs pour répondre, recomposent la forme scolaire classique et valorisent 3 axes pédagogiques : relation de proximité entre les jeunes et les formateurs, stratégies d'apprentissage innovantes (effectif réduit par classe, individualisation des apprentissages), et un esprit de solidarité entre les jeunes. On compte malgré tout, 30 % d'abandons dans ces 3 dispositifs liés au fait que la motivation ne résiste pas aux dissonances identitaires ; pour une partie des jeunes, le raccrochage est contraint ; et à des éléments extérieurs : maladie, difficultés financières...

Effets de ces dispositifs sur les parcours biographiques des jeunes

Les dispositifs remédient. Le taux de sorties positives est fort (80 % Epide, 60 % 2E2C). Les jeunes acquièrent des compétences qui facilitent leur entrée sur le marché du travail. Ils ont trouvé des attitudes bienveillantes avec les formateurs, ont été pris en compte en tant qu'individu. Ils ont un effet positif sur l'insertion professionnelle. Cependant, ces effets restent limités : l'insertion n'est pas garantie, les jeunes sont en concurrence avec les diplômés...

Pour les jeunes qui reprennent leurs études après ces dispositifs, l'objectif de diplomation est atteint. Toutefois, tous n'ont pas eu leurs premiers choix d'orientation et décrochent, car intègrent une filière qui ne les intéresse pas. Pour d'autres, le retour à l'école traditionnelle n'est pas facile. Tout abandon transforme la perception que les jeunes ont d'eux-mêmes.

On ne doit pas se contenter du ratio coût-bénéfice pour évaluer l'efficacité sociale des dispositifs. La confiance en soi, dans les institutions, alors qu'elle est un préalable au retour au travail scolaire, ne peut être mesurée par des indicateurs quantitatifs.

Au regard des parcours étudiés, on peut dire que l'efficacité des politiques de prévention tient à une reconfiguration globale de la forme scolaire (attention soutenue à des trajectoires personnelles...).

Remerciements

Merci à Mme Martine BROADARD, Directrice des Politiques d'Orientation et de Formation et à M. Benjamin VETELE, Chargé de mission à la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation, du Conseil régional de Centre-Val de Loire pour avoir mobilisé leurs partenaires et collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli 29 participants venant de 6 Régions.

Rédaction : Centre Inffo
Maquette
Rédacteur-réviseur
CNFPT
Impression

Nathalie Legoupil
Claudie Carpentier, Bettina Pedro
Abdoulaye Faye
Patrick Magnier
Centre Inffo

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur : www.regions-et-formation.fr, rubrique **Données régionales**
www.wikiterritorial.cnfpt.fr